



P E T R

Causses et Cévennes



CONSEIL SYNDICAL DU 05.07.2018

Compte rendu

L'an deux mille dix-huit et le cinq juillet à dix-huit heures, le Conseil Syndical s'est réuni en nombre prescrit par le règlement, à Le Vigan, à la Maison de l'intercommunalité, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Régis BAYLE.

Présents : (28) Francine ARBUS, Sylvie ARNAL, Régis BAYLE, Patrick BENEFICE, Christophe BOISSON, André BOUDES, Jean-Luc BURTET, Roland CANAYER, Henri DE LA TOUR, Martin DELORD, Martine DURAND, Jean-Pierre ESPAZE (suppléant), Jérôme FESQUET (*arrivé pour les questions diverses*) ; Marie-Renée LAURENT, Roger LAURENS, Irène LEBEAU, Madeleine MACQ, Stéphane MALET, Yves MARTIN (suppléant), Francis MAURIN, Myriam MOSCOVITCH (suppléante), Jacques NEGRON (suppléant), Jean PAULIN (suppléant), Laurent PONS, André ROUANET, Gérard SEVERAC, Régis VALGALIER, Thomas VIDAL.

Excusés : (11) François ABBOU, Hubert BARBADO, Magali BARD, Jean BOULET, Jean-Marie BRUNEL, Daniel CARRIERE, Alain DURAND, Thierry FINIELS, Jean-Pierre GABEL, Claude MARTIN, Bertrand VANPETEGHEM.

Absents : (10) Laurette ANGELI, Régis BOURELLY, Jacqueline BOUVOT, Bernard COMBERNOUX, Patrick DARLOT, Jean-Michel DERICK, Christian EVESQUE, Jean-Claude GONZALEZ-TRIQUE, Pierre PRADILLE, Richard VALMALLE.

Secrétaire de séance : Sylvie ARNAL

Membres du Conseil de développement : Maryline BERTRAND ; Max FROMENTIN, Nathalie LIRON ; Daniel MARTINEZ ; Bruno MONTET ; Sylvie PAVLISTA ; Martine PIALOT ; Jacques REYMONDON ; René RUER.

DELIBERATIONS

01. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 13 AVRIL 2017

Rapporteur : Régis BAYLE

Le Président rappelle que le compte-rendu du conseil syndical a été envoyé par courriel le 16 mai 2018 à tous les délégués et suppléants. Il propose d'approuver le compte-rendu.

Le Conseil Syndical, après délibération, et à l'unanimité,

APPROUVE le compte-rendu du Conseil Syndical du 13 avril 2018 ;

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

02. ETUDE RELATIVE AU PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA CITE SCOLAIRE ANDRE CHAMSON DU VIGAN

Rapporteur : Régis BAYLE

Monsieur le Président rappelle que la Cité scolaire André Chamson située au Vigan dans le Gard regroupe un collège, un lycée d'enseignement général ainsi qu'une SEGPA. Elle

compte environ 1000 élèves avec une répartition équivalente des effectifs entre le collège et le lycée.

Le secteur géographique du lycée comprend les communes du bassin de vie du Vigan, de Ganges et de Saint Hippolyte du Fort. Les taux de réussite au bac sont très bons mais la réputation du lycée s'est dégradée depuis plusieurs années en raison notamment du caractère très rural de l'environnement du lycée, du faible nombre d'options disponibles et de la difficulté à obtenir des remplaçants lorsque les professeurs sont absents.

Il semblerait qu'un nombre croissant d'élèves du secteur s'orientent vers des lycées de la métropole montpelliéraine, nîmoise ou du bassin d'Alès grâce à des choix d'options spécifiques (baccalauréats bilingues, sport, options techniques...).

Les élus, lors du conseil syndical du 13 avril 2018, ainsi que les membres du Conseil de Développement du PETR, lors de leurs travaux pour l'élaboration du projet de territoire ont estimé que la cité scolaire était un élément majeur de l'attractivité et de la vitalité du bassin viganais. Ils ont appelé de leurs vœux une mobilisation collective pour renforcer l'attractivité du lycée en diversifiant l'offre de formation.

Le Président propose de mener, en totale concertation avec les représentants de la Cité scolaire, une étude pour la diversification des formations dans l'établissement.

L'étude aura pour objectif final de constituer un dossier de diversification de l'offre de formation qui sera ensuite défendu auprès de l'éducation nationale et de la Région Occitanie Pyrénées/Méditerranée.

Il propose qu'un comité de pilotage, composé d'élus, de personnalités du monde éducatif local, de représentants du Conseil de Développement du PETR ainsi que d'acteurs économiques majeurs du territoire soit mis en place pour suivre ce projet.

Cette étude est évaluée à 15 000 €.

Le Président propose le plan de financement suivant :

Plan de financement de l'étude pour la diversification des formations
à la Cité scolaire André Chamson du Vigan

Dépenses		Recettes	
<i>Désignation de la dépense</i>	<i>montant (€ TTC)</i>	<i>Organisme</i>	<i>montant (€ TTC)</i>
Etude pour la diversification de l'offre de formation	15 000 €	Région Occitanie / Pyrénées Méditerranée	7 500 €
		PETR Causses et Cévennes	7 500 €
TOTAL	15 000 €	TOTAL	15 000 €

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

AUTORISE le Président à lancer une étude sur la diversification des formations à la Cité scolaire André Chamson du Vigan selon le plan de financement présenté ;

SOLLICITE une subvention d'un montant de 7 500 € à la Région Occitanie / Pyrénées Méditerranée pour l'année 2018, pour la réalisation de ce projet ;

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

**03. REPARTITION DU FINANCEMENT LOCAL DE L'ETUDE SUR LA
DIVERSIFICATION DES FORMATIONS A LA CITE SCOLAIRE ANDRE CHAMSON
DU VIGAN**

Rapporteur : Régis BAYLE

Le Président explique que, suite à la volonté exprimée le 13 avril 2018 par le conseil syndical pour que le PETR conduise le projet de diversification de l'offre de formation à la cité scolaire du Vigan, il a sollicité par courrier les 2 EPCI membres du PETR ainsi que les 2 autres EPCI dont le territoire fait partie du secteur du lycée, afin de participer financièrement à l'étude.

Il a proposé que la participation financière des EPCI soit proportionnelle aux effectifs des élèves de leur territoire fréquentant le lycée du Vigan.

Les données de l'année scolaire 2017/2018 pour les effectifs des classes de seconde font apparaître la répartition suivante :

Cité scolaire André Chamson du Vigan

Répartition des effectifs des élèves de 2nd par rapport à leur collège d'origine

Collège	Effectifs	Pourcentage
Ganges (public et privé)	67	38,30
Le Vigan	75	42,80
St Hippolyte du Fort	22	12,60
Autres	11	6,30
TOTAL	175	100,00

Devant l'impossibilité d'identifier la part des élèves de troisième de la cité scolaire André Chamson provenant du territoire Causses Aigoual Cévennes, il est proposé d'appliquer un ratio correspondant à la répartition de la population entre le Pays viganais et la CAC-TS soit approximativement 2/3 pour le Viganais et 1/3 pour la CAC-TS.

**Proposition de répartition du financement
entre l'ensemble des EPCI du secteur du lycée**

EPCI	Montant Proposé	Pourcentage
Causses Aigoual Cévennes	1 250	16,66
Cévennes Gangeoises et Suménoises	2 850	38,00
Pays Viganais	2 500	33,33
Piémont Cévenol	900	12,00
TOTAL	7 500	100,00

Le Président propose de délibérer sur le plan de financement proposé.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

APPROUVE la répartition du financement local de l'étude sur la diversification des formations à la Cité scolaire André Chamson selon le plan de financement présenté ;

SOLLICITE une participation financière d'un montant de 2 850 € à la Communauté de communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises pour la réalisation de ce projet ;

SOLLICITE une participation financière d'un montant de 900 € à la Communauté de communes du Piémont Cévenol pour la réalisation de ce projet ;

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

04. DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1 – CREDITS SUPPLEMENTAIRES

Rapporteur : Régis BAYLE

Le Président propose de procéder à une modification budgétaire en section de fonctionnement afin de pouvoir disposer des crédits nécessaires en dépenses et en recettes pour la réalisation de l'étude sur la diversification des formations à la Cité scolaire André Chamson du Vigan.

CREDIT A OUVRIR - RECETTES				
Chapitre	Article	Opération	Objet	Montant
74	74751		Participation des EPCI membres à l'étude sur la diversification des formations à la Cité scolaire du Vigan	7 500 €
74	7472		Subvention de la Région Occitanie Pyrénées/Méditerranée	7 500 €

CREDIT A OUVRIR – DEPENSES				
Chapitre	Article	Opération	Objet	Montant
011	611		Contrats de prestations de services	15 000 €

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative du budget de l'exercice 2018 telle que présentée ci-dessus.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

QUESTIONS DIVERSES

05. ENGAGEMENT DU PETR DANS UNE PROCEDURE DE SCOT

Roland CANAYER informe les délégués que la Communauté de communes du Pays Viganais s'est engagée fin 2016 dans une procédure de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) qui, à l'époque, pouvait avoir valeur de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT). Depuis la procédure a changé et les PLUi ne peuvent plus avoir valeur de SCOT.

Dans ces conditions, le Pays Viganais est dans l'obligation de s'engager dans le SCOT pour continuer la procédure de PLUi. Etant donné que le Piémont Cévenol souhaite également lancer une procédure de SCOT, il demande au PETR s'il serait favorable au portage d'un SCOT sur son périmètre élargi. Le secrétaire général de la Préfecture a indiqué que l'Etat serait prêt à financer largement les études nécessaires si la procédure était lancée au début de l'année 2019.

A titre personnel, Régis BAYLE est très favorable à la mise en place d'un SCOT et il serait logique que le PETR en soit le porteur si l'ensemble de ses membres s'y engageaient. Il faut peut-être que les communautés de communes du PETR aient un débat préalable sur ce sujet avant que le PETR se prononce. Il ajoute que si le PETR ne portait pas le SCOT, il faudrait alors créer un nouveau syndicat mixte pour le porter.

Martin DELORD fait part d'avis divergents sur cette question au sein de la Communauté de communes Causses Aigoual Cévennes – Terres Solidaires. A titre personnel, il pense qu'il sera difficile de s'en affranchir à moins d'assumer de rester isolé des services de l'Etat. Dans un premier temps, il souhaite que le projet de territoire du PETR prenne en compte les éléments qui caractérisent le territoire de la communauté de communes CAC-TS tels qu'ils seront définis dans le projet de territoire communautaire qui est en cours d'écriture.

Laurent PONS est extrêmement favorable au SCOT et il estime que c'est en participant aux réunions que les communes pourront défendre leurs intérêts. Il observe que les territoires de l'Hérault se sont organisés en SCOT et en PLUi, c'est le moment que cette partie du territoire gardois en saisisse l'opportunité.

Henri DE LA TOUR souhaite que l'on bâtisse un projet solide, par étape, en commençant les débats au niveau des intercommunalités. Il pense que les communes refuseront de se voir imposer quelque chose venant d'en haut, imposé par l'Etat.

Laurent PONS réfute le fait que la procédure viendrait d'en haut et qu'on imposerait des visions aux communes. Il prend l'exemple du PLUi en cours sur le Pays Viganais où les élus qui ont décidé de s'impliquer font tout à fait valoir leur point de vue.

Roland CANAYER apporte une précision : le PLUi, comme son nom l'indique, est élaboré à l'échelle d'une intercommunalité et libre à chacune de le faire ou pas. En revanche, pour lancer un PLUi, le territoire doit être engagé dans un SCOT, à une échelle plus large.

Francine ARBUS fait part de l'impression que la CAC-TS est dans un flou permanent sans donner de réponse au PETR. Peut-être faudrait-il se donner des échéances pour envisager réellement ce qui sera fait à l'échelle du PETR.

Martin DELORD précise que la décision, probablement favorable, quant à l'entrée du Piémont cévenol dans le PETR sera donnée en septembre 2018. La réflexion sur le lancement d'une procédure de SCOT vient tout juste d'être lancée au PETR, il propose que sa communauté de communes en débâte à l'automne et donne sa réponse avant la fin de l'année 2018 au PETR.

06. PRESENTATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT SUR LE PROJET DE TERRITOIRE DU PETR

Régis BAYLE accueille les représentants du Conseil de développement et introduit la présentation en revenant sur le rôle et le mode de fonctionnement de cette instance.

La mise en place du Conseil de développement du PETR a été officialisée par une réunion de lancement le 13 mars 2018 à laquelle les membres du bureau du PETR étaient présents. Les 28 membres du Conseil ont ensuite été invités à prendre part aux travaux d'élaboration du projet de territoire durant les mois d'avril, mai et juin 2018, sans la présence d'élus du PETR. L'animation des travaux a été assurée par l'équipe du PETR (la coordinatrice, le chargé de mission tourisme et une stagiaire) ainsi que par un agent de la communauté de communes du Pays viganais qui a souhaité s'intégrer à la démarche. Le Président les remercie sincèrement pour leur implication.

Au mois d'avril, le conseil s'est réuni à deux reprises afin de prendre connaissance des éléments de diagnostic du territoire et de travailler sur les thématiques et les enjeux prioritaires du territoire. Le mode de travail a consisté à travailler par sous-groupe de 6 à 7 personnes puis à mettre en commun les résultats en fin de réunion afin d'en faire la synthèse.

Par ailleurs, durant le mois de mai, trois membres du Conseil de développement ont constitué un groupe de travail avec les animateurs du PETR, pour affiner la synthèse des travaux et élaborer la méthodologie du projet. Les membres du conseil de développement ont ensuite souhaité approfondir les thématiques prioritaires en invitant des personnes ressources à participer aux travaux. Trois réunions thématiques ont donc eu lieu au cours du mois de juin auxquelles une vingtaine de personnes ressources ont contribué.

L'objectif fixé aux membres du Conseil de développement était d'identifier les enjeux et les objectifs stratégiques du territoire sans aller jusqu'à l'élaboration de projets. En effet, il a bien été rappelé que le PETR avait un rôle d'élaboration et d'animation d'un projet de territoire dont les projets seraient portés par les communautés de communes et les communes. Régis BAYLE rappelle donc l'importance de la cohérence entre le projet de territoire du PETR et les projets des 2 EPCI. Celui du Pays Viganais a été voté tout récemment et celui de la CAC-TS devrait l'être en septembre.

Il a aussi été porté à la connaissance du Conseil de développement le rôle important du projet de territoire dans la contractualisation des collectivités membres du PETR avec les partenaires financiers institutionnels que sont l'Etat, la Région et le Département.

Régis BAYLE propose que les élus prennent connaissance du projet puis qu'ils apportent leur contribution et l'enrichissent. Il laisse ensuite la parole aux membres du Conseil de développement.

Jacques REYMONDON, revient sur les motivations de membres du Conseil de développement : tous ont fait part de leur attachement au territoire et de leur volonté de le voir avancer. Le fait de travailler à l'échelle de deux communautés de communes a également été un élément supplémentaire de motivation. En tant qu'ancien technicien de collectivité territoriale, il a pu se rendre compte de la richesse que pouvait apporter les habitants.

Bruno MONTET exprime la satisfaction qu'il a eu de travailler en réseau, avec des personnes qu'il ne connaissait pas et qui venaient d'univers très variés.

Anne CAZIN explique le déroulé de la présentation : des rapporteurs du Conseil de développement présenteront successivement la méthodologie utilisée, puis détailleront les 3 axes fondateurs du projet.

René RUER a participé au groupe « méthodologie » avec Martine PIALOT et François PELON. Avant d'en donner les grands principes, il témoigne de l'ambiance excellente qui a prévalu pendant les 3 mois de réunions. Il explique que le travail s'est déroulé par étapes successives en commençant par dégager des enjeux, puis des axes de développement. Pour affiner ces premières pistes, le groupe « méthodologie » a décidé d'inviter des personnes ressources, spécialistes des sujets à traiter (CAUE, Gal Cévennes, Direction de la mobilité du Département, PNC, ONF...). Les réunions thématiques ont permis d'aboutir à une synthèse en 3 axes : attractivité et cadre de vie, économie et ressources locales, images et représentations.

Mayane DOULCIER commente les données relatives à l'évolution de la démographie du territoire. La démographie est stabilisée avec une légère augmentation de la population due au solde migratoire. Cela veut dire que le territoire accueille de nouveaux habitants et qui permettent de compenser le solde naturel négatif. C'est un point sur lequel le PETR devra travailler s'il veut appuyer son développement sur un dynamisme démographique plus important.

Bruno MONTET aborde la question de l'ouverture et la mobilité du territoire. En effet, c'est en améliorant la couverture numérique, les réseaux routiers et les services de transport, que le territoire pourra retrouver une attractivité et attirer de nouveaux habitants. Il cite différentes pistes telles que la mise en place de lieux bénéficiant du très haut débit, dédiés au télétravail, l'amélioration des réseaux routiers en tenant compte de leurs usages (économique, touristique, déserte locale). Il détaille le projet de développement de modes de déplacements alternatifs en expliquant la nécessité d'être mieux relié aux centres économiques existants et notamment le bassin montpellierain. L'idée serait de bénéficier de services multiples regroupés en un même lieu appelé Pôle d'Echange Multimodal. L'éventail des services pourrait comprendre les autobus, les voitures en partage, le co-voiturage et le vélo afin de permettre aux habitants mais aussi aux touristes de se déplacer via une palette de solutions.

Maryline BERTRAND développe les besoins d'amélioration de l'urbanisme, indispensables pour renforcer l'attractivité du territoire auprès des personnes extérieures. Le Conseil de

développement a estimé qu'il fallait engager une réflexion collective à l'échelle du PETR et notamment s'interroger sur les besoins et les usages des bâtiments afin d'éviter de rénover des ensembles qui ne correspondent pas à la demande. L'engagement vers un habitat durable avec des conseils et des aides aux particuliers a été fortement identifié. Enfin, l'amélioration des espaces publics, à la fois pour les habitants et les visiteurs est apparu comme un élément indispensable.

Bruno MONTET aborde le thème de l'éducation et la crainte de voir la cité scolaire du Vigan perdre de plus en plus d'élèves. Le Conseil de développement pense qu'elle pourrait renforcer son attractivité en mettant en place des formations innovantes comme par exemple dans le domaine des énergies renouvelables. Maryline BERTRAND complète en indiquant que d'autres domaines de formations, en lien avec le projet de développement économique du territoire, pourraient aussi voir le jour : la culture et le volet cinéma ont été identifiés ainsi que les activités de pleine nature. Le tissu associatif a été identifié comme un élément moteur du territoire. Il s'agit de le renforcer et de permettre ainsi des actions de plus grande ampleur. La mise à disposition de moyens, la mutualisation et la création de passerelles entre les institutions et les associations ont été évoqués. Le Conseil de développement a aussi travaillé sur l'accès aux services publics et privés. Pour les services publics, il est proposé de faciliter leur accès sur l'ensemble du territoire et notamment vis-à-vis des personnes âgées en créant, par exemple, un « camping-car » des services publics pouvant accompagner, sur demande, des personnes dans leurs démarches numériques obligatoires. Concernant les commerces, il a été déploré le manque d'animations en soirée, notamment en raison de la fermeture de nombreux restaurants le soir.

Irène LEBEAU indique qu'en termes de priorité, pour les services publics, il est important de chercher à les maintenir à une échelle locale, c'est-à-dire au niveau des mairies, même si l'idée de l'itinérance est intéressante.

Patrick BENEFICE estime qu'un grand nombre des thématiques présentées sont déjà travaillées par les collectivités locales. L'entente entre les élus et les membres du conseil de développement pour le projet de territoire devrait donc être tout à fait possible. Il a bien entendu que la question de l'éducation allait au-delà du lycée du Vigan et suggère donc qu'on renomme ce point « éducation et formation ».

Henri DE LA TOUR complète ces propos en insistant sur le fait que par éducation, on entend plutôt l'éducation des enfants et la formation implique la formation des adultes tout au long de la vie.

Francis MAURIN fait part de son expérience de 35 ans en tant que maire des Plantiers dans une commune qui comptait à son arrivée 210 habitants et qui frôle maintenant les 290 habitants. Il souligne l'engagement de la commune pour la création d'une maison de retraite, d'ateliers relais, d'un commerce multiservices et d'équipements sportifs qui ont permis de dynamiser le territoire et de donner envie à des gens de s'y installer.

Martin DELORD souhaite faire un point sur la politique départementale des routes et indique la tenue d'une réunion publique le 10 juillet à 18 heures sur le thème viabilité hivernale des routes. Il en profitera pour expliquer la réforme des centres d'exploitation routiers du Gard qui s'inscrit dans le projet intitulé « modernisation et pérennisation de la régie publique » Il confirme également qu'un directeur du service des routes a participé aux travaux du Conseil

de développement. Le Département souhaite s'appuyer à l'avenir sur les besoins identifiés à l'échelle des PETR pour bâtir le schéma de départemental des routes.

Roger LAURENS demande à ce que la question du tunnel d'Alzon soit absolument évoquée lors de cette réunion car la situation est catastrophique pour le territoire.

Mayane DOULCIER commente la carte représentant la typologie des aires urbaines de l'INSEE. Le Viganais apparaît en bleu, cela veut dire qu'il représente un petit bassin d'emploi de plus de 3000 emplois. La carte montre également que le territoire du PETR est entouré d'autres pôles, notamment Alès et Millau. L'influence de l'aire urbaine de Montpellier se fait ressentir puisque les communes situées au sud de Ganges y sont rattachées.

La répartition de l'emploi sur le PETR est assez typique des espaces ruraux de l'ex Languedoc Roussillon avec le secteur public et parapublic représentant 37% des emplois, le commerce et les transports 35%, la construction 11%, l'industrie 10% et l'agriculture 7%.

Jacques REYMONDON explique que la question du développement économique a été abordée du point de vue de la mise en réseau, afin de permettre au tissu économique local de bénéficier de plus de conseils et d'être intégré aux dynamiques régionales. La notion de guichet unique ou de parcours fléché pour aider les entrepreneurs a été évoquée. Il apparaît indispensable au Conseil de développement que le territoire bénéficie de l'aide d'un « développeur », capable d'accompagner les entreprises et de faciliter leur intégration dans les réseaux plus larges.

Bruno MONTET fait part de la position du Conseil de développement sur le tourisme : s'appuyer sur les deux grands sites du territoire (Navacelles et l'Aigoual) ainsi que sur les activités de pleine nature pour consolider l'activité. La communication est indispensable et il serait souhaitable qu'elle soit conçue à l'échelle de l'entité « Sud Cévennes » mais même au-delà avec les territoires voisins. Un aparté est fait sur les clientèles de cyclotourisme et les motards qui affectionnent le territoire et notamment le circuit de l'ascension de l'Aigoual via Valleraugue et le col du minier. La présence de graviers est rédhibitoire pour ces activités et il serait dommage de perdre des clientèles sur des activités normalement tout à fait adaptées au territoire.

Jacques REYMONDON indique les priorités pour l'agriculture à savoir faciliter l'accès au foncier ainsi que les transmissions d'installations. Le développement des circuits courts pourrait aussi être amplifié notamment vis-à-vis de réseaux professionnels comme les restaurants ou la restauration collective.

Bruno MONTET développe le thème de la transition énergétique qui a été identifié comme l'un des 4 moteurs de l'économie locale. Elle s'organise en deux volets, la maîtrise de l'énergie, en lien avec l'habitat durable et la production locale d'énergies renouvelables. Un projet de méthanisation et de production de bio-méthane, à partir des déchets verts du territoire, pourrait voir le jour à l'échelle du SYMPTOMA ainsi que des projets plus petits, à l'échelle communale, pour produire de l'électricité.

Henri DE LA TOUR cite également les projets d'unités photovoltaïques à Soudorgues et le projet de petites unités de méthanisation avec un approvisionnement dans un rayon de 5 kilomètres.

Mayane DOULCIER introduit le dernier axe du projet en indiquant qu'il avait été identifié dès le début des travaux du Conseil de développement. Elle précise également qu'elle explorera ce thème dans son mémoire de Master et qu'à ce titre, elle a conçu un questionnaire en ligne auxquels tous les élus et leurs connaissances sont invités à répondre.

Sylvie PAVLISTA explique que l'atelier sur le thème de l'image et des représentations a permis de réfléchir sur les caractéristiques des habitants, de l'habitat, mais aussi d'identifier les lieux emblématiques du territoire.

Les valeurs « travail » ainsi que l'esprit de résistance, la fierté et la fidélité sont apparues. Une certaine pudeur, pouvant parfois être paralysante ainsi qu'une austérité, visible par exemple dans l'habitat ont été identifiées comme des éléments caractérisant les cévenols.

Au niveau géographique, la beauté et la diversité des paysages préservés a été notée avec en même temps un esprit de frontière très marqué (« dès qu'on arrive à Ganges, c'est un autre monde »). Cet ensemble fait penser à la notion de « territoire refuge » duquel on peut tirer beaucoup de bénéfice.

Plus concrètement, le groupe a ensuite travaillé sur les actions à engager et notamment la mise en valeur des initiatives locales et surtout les actions exemplaires. Il s'agit de construire un discours positif en saisissant ce qui se fait de bien, comme la multiplication des émissions sur les Cévennes.

Daniel MARTINEZ poursuit sur la communication à mettre en place sur le territoire avec la notion de marketing territorial pour oser « se vendre » en s'appuyant sur les valeurs positives du territoire. Le territoire a aussi été considéré comme étant en transition, en raison de la présence de plus en plus importante de personnes installées récemment et sur lesquelles il faudra s'appuyer pour faire passer les valeurs positives du territoire vis-à-vis de l'extérieur.

Régis BAYLE remercie à nouveau les membres du Conseil de développement et les techniciens qui ont accompagné leur démarche pour la qualité du travail accompli. Un certain nombre de points sont déjà mis en place par les collectivités alors que d'autres semblent plus novateurs comme les déplacements alternatifs, l'accueil de porteurs de projets, la transition énergétique et le marketing territorial. Il en profite pour rappeler que le PETR a répondu à l'appel à projet du Massif Central sur l'accueil et s'il est lauréat, il travaillera essentiellement sur l'accueil de porteurs de projets et sur le marketing territorial. Il retient aussi que le territoire a une forte identité et qu'il est temps d'apprendre à positiver, à faire parler de nos atouts et devenir les ambassadeurs du territoire. Il souhaite que le Conseil de développement puisse continuer à s'impliquer dans la mise en œuvre du projet de territoire.

Henri DE LA TOUR pense qu'on a peut-être oublié de parler du rôle de la population et de son implication dans la vie locale. Il cite le fait que lors du festival du film documentaire de Lasalle, une quarantaine d'invités est logée chez l'habitant et cela se passe formidablement bien.

Thomas VIDAL estime que la présentation a été très riche, plus particulièrement sur des thématiques qui sont parfois « réservées » aux élus comme celle du cadre de vie et de l'urbanisme. Il a pris conscience de l'importance de cette thématique pour l'attractivité du territoire. Il souhaite que le Conseil de développement aille plus loin et joue le rôle du « poil à

gratter » du PETR afin de permettre d'avoir une avancée collective sur le territoire. Il remercie chaleureusement les membres du Conseil de développement.

René RUER demande aux élus de ne pas hésiter à faire part au Conseil de développement des idées ou des modifications qu'ils souhaitent voir apporter au projet afin de les prendre en compte dans la copie finale.

Régis BAYLE conclut sur les prochaines étapes : afin de pouvoir voter le projet à la fin du mois de septembre ou au début du mois d'octobre, il suggère qu'une « commission mixte paritaire » se mette en place au tout début du mois de septembre entre le Conseil de développement et des élus volontaires du PETR.

Régis VALGALIER revient sur deux points : la rénovation des centres bourgs sera, selon lui, difficile à engager car elle représente des budgets très importants. Par ailleurs, il déplore la fermeture des hôtels du territoire au profit de chambres d'hôtes et il préconise de concevoir des projets réalistes, à la mesure du territoire.

La réunion se clôture à 20 heures.